



Accueil des nouveaux professeurs

Bienvenue!

Plan de la présentation

Éléments d'intérêt personnel

Éléments à caractère organisationnel

- Système universitaire québécois
- Réseau de l'Université du Québec
- Suites du Sommet sur l'enseignement supérieur
- Organisations de professeurs
- Structure de l'UQO
- Mode de fonctionnement de l'UQO

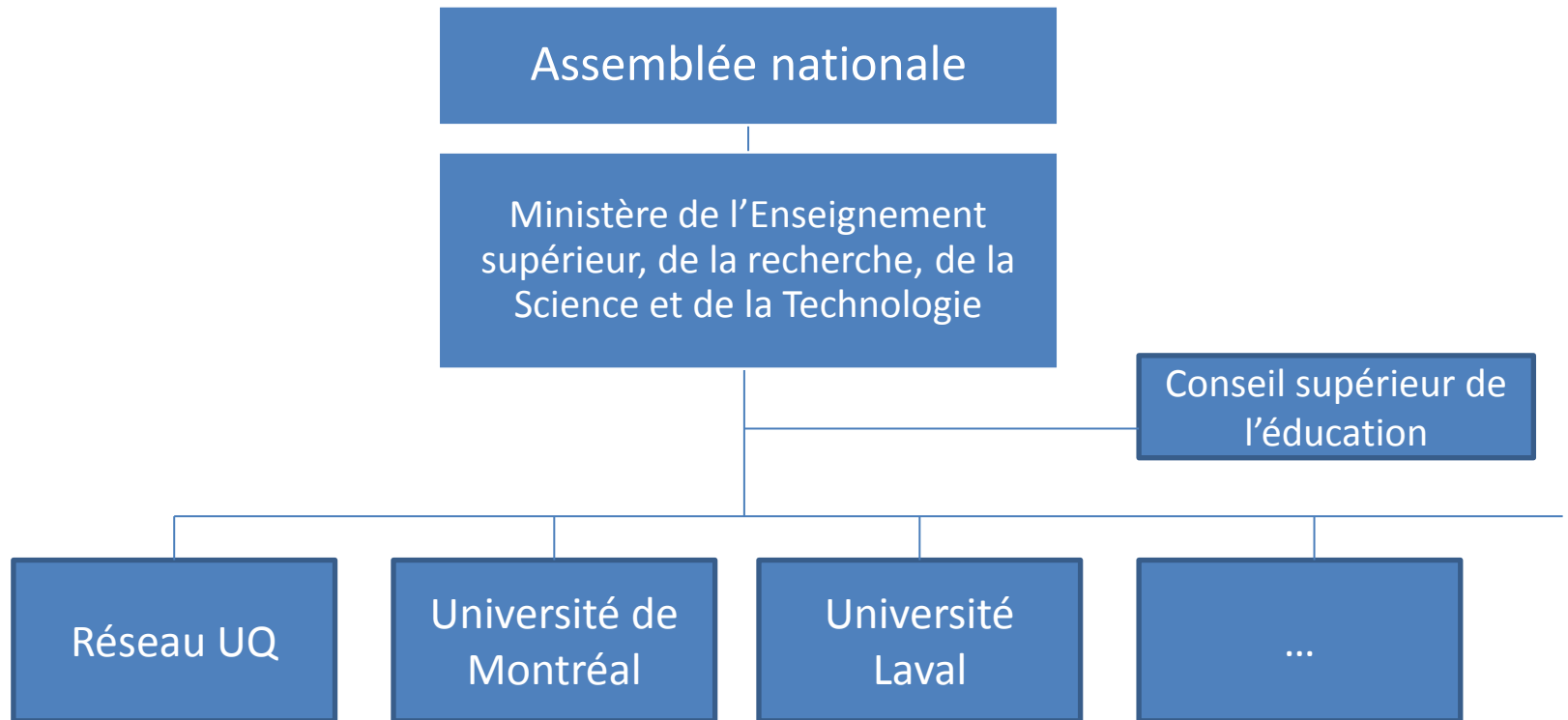
Conclusion

Éléments d'intérêt personnel

- Échelles de traitement, classification et passage d'une catégorie à l'autre
- Tâche, dégagements et sabbatique
 - Composantes de la tâche
 - Pondération usuelle des 4 composantes de la tâche
 - Dégagements d'intégration
 - Dégagements de recherche
 - Sabbatique
- Fonds interne de recherche
 - Démarrage
 - Communication

Éléments à caractère organisationnel

Système universitaire québécois



Éléments à caractère organisationnel

Réseau de l'Université du Québec

Assemblée des
gouverneurs de
l'UQ

- Président de l'Université
- Recteurs
- 4 directeurs d'instituts ou d'écoles
- 3 professeurs
- 2 étudiants
- 7 représentants socio-économiques
- Représentant du milieu collégial

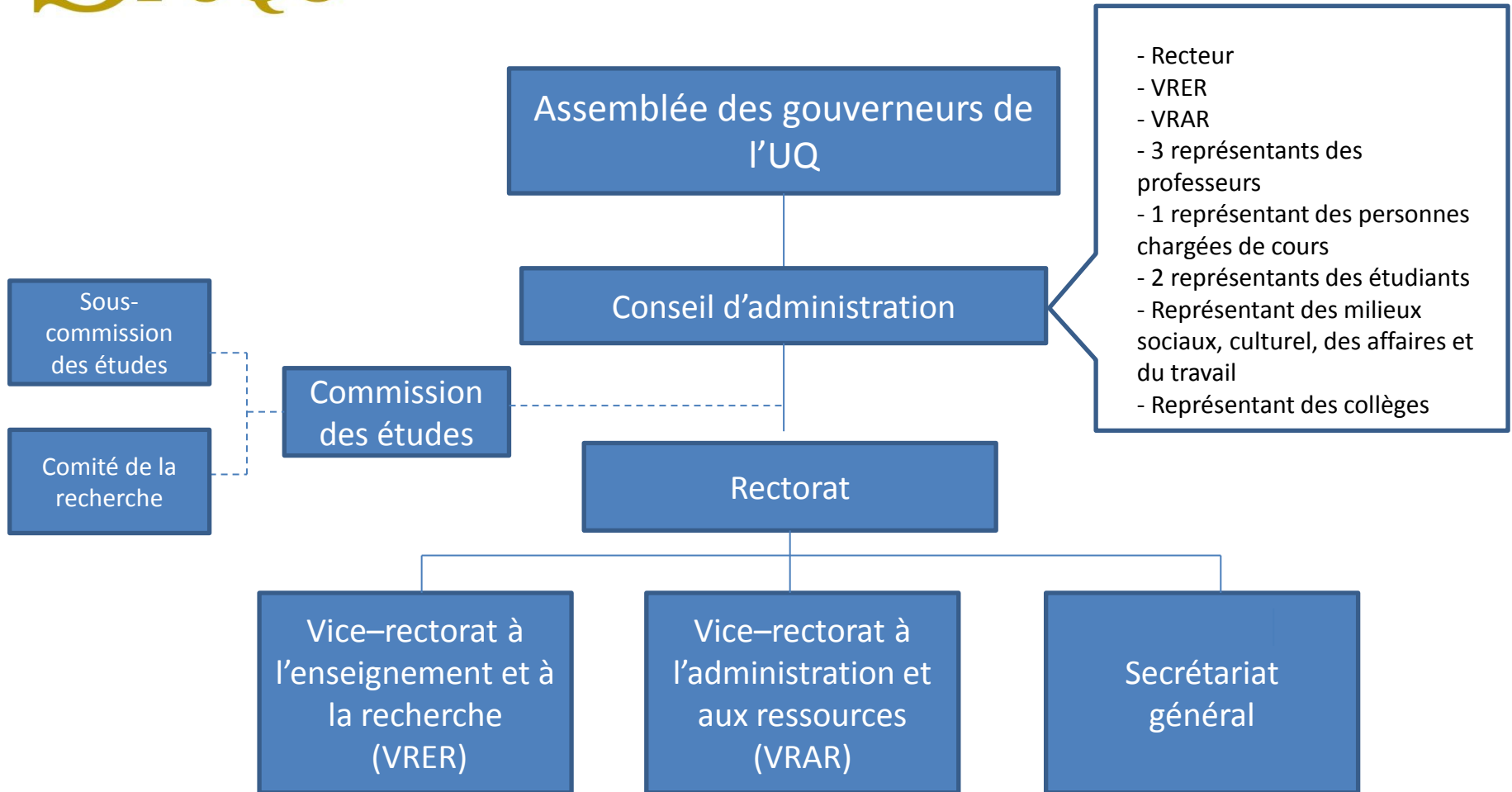
- Universités constituantes (UQAM : université associée)
- Instituts de recherche
- Écoles supérieures

- Conseil national des universités
- Loi-cadre et réforme de la gouvernance
- Formule de financement

- Comité de liaison intersyndical (CLIUQ)
- Fédération des professeures et professeurs des universités du Québec (FQPPU)

Éléments à caractère organisationnel

Structure de l'UQO



Éléments à caractère organisationnel

Structure de l'UQO : la gestion des ressources et des programmes d'études

Structure bicéphale formée de :

- Départements (12)

- Unités de gestion des programmes
 - 1^{er} cycle : 13 modules
 - 2^e cycle : 18 unités de gestion de programmes
 - 3^e cycle : 6 unités de gestion des programmes

Les départements et les unités de programme sont tous dirigés par un professeur élu/nommé selon des modalités définies et pour des durée limitées. Des dégagements administratifs sont alloués.

Le partage des rôles

➤ Départements

Gestion des ressources (professeurs et personnes chargées de cours) requises pour réaliser les activités d'enseignement, de recherche et les services à la collectivité

➤ Unités de gestion des programmes

Gestion des programmes et suivi des étudiants; horaire des cours, inscription des étudiants, etc.

Cogestion

« [L]e terme *cogestion* désigne le partage du pouvoir de gestion ou du pouvoir de décision nécessaire au fonctionnement de tout groupe social organisé. »

Source : *Encyclopedia Universalis*

Éléments à caractère organisationnel

Mode de fonctionnement de l'UQO : rattachement des directions

- Toutes les directions (départements/modules/unités de gestion) relèvent du VRER.
- Les directions de département entretiennent un lien opérationnel avec le décanat de la gestion académique.
- Les directions de modules et d'unités de gestion de programmes de cycles supérieurs entretiennent un lien opérationnel avec le décanat des études.

Éléments à caractère organisationnel

Mode de fonctionnement de l'UQO : principales sources des responsabilités des directions

Départements :

- Convention collective
- Politiques institutionnelles
- Régime des études de 1^{er} cycle/Régime des études de cycles supérieurs

Modules et unités de gestion des programmes

- Régime des études de 1^{er} cycle/Régime des études de cycles supérieurs

Éléments à caractère organisationnel

Mode de fonctionnement de l'UQO : les rôles des acteurs

Directeur de département

« Désigne un professeur du département élu par et parmi ses pairs et nommé par le VRER pour un mandat de deux (2) ans, pour exécuter les tâches fixées par l'assemblée départementale [...] Il puise son autorité de l'assemblée départementale dont il est le représentant, dans les limites de sa juridiction, vis-à-vis de l'Université. Il doit veiller au sein du département à l'application des normes et échéances administratives, et à ce titre il est l'interlocuteur officiel auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sous réserve de dispositions contraires dans la convention collective.» (CC. article 1.9)

Caractéristiques :

- Professeur élu par et parmi ses pairs
- Puise son autorité de l'assemblée départementale
- Représentant de l'assemblée départementale auprès du VRER (et non l'inverse)
- Membre du syndicat
- Rôle administratif
- Pouvoir d'influence

Éléments à caractère organisationnel

Mode de fonctionnement de l'UQO : les rôles des acteurs

Assemblée départementale

« Désigne l'ensemble des professeurs d'un département, à l'exclusion des professeurs en sabbatique ou en congé. »

Caractéristiques :

- Lieu important de l'expression de la cogestion, dont le fonctionnement est en partie encadré par la convention collective et en partie déterminé par des règles auto-définies
- Instance déterminante pour le fonctionnement des départements (approbation des tâches), la définition de règles et critères (ex. critères d'évaluation) et la carrière des professeurs
- Quorum pour assurer la légitimité des décisions
- Comités statutaires (sélection, évaluation notamment) qui incluent un représentant du VRER et dont les rôles sont définis dans la convention collective. L'assemblée départementale n'est pas liée par les recommandations des comités.
- Comités *ad hoc*
- Décisions ne peuvent être contestées par la voie de griefs

Éléments à caractère organisationnel

Conclusion : les possibilités et les enjeux de la structure et du mode de fonctionnement et les défis de l'action syndicale

Possibilités

- La cogestion est synonyme de possibilités pour le développement d'un département, des programmes d'enseignement, de la recherche et des personnes

Défis

- Susciter la participation active et responsabilisation des professeurs à plusieurs niveaux : assemblée départementale, comités, activités de direction, instances de l'UQO
- Assurer l'équité dans les décisions de l'assemblée départementale
- Traiter ouvertement, et en présence de l'ensemble des membres de l'assemblée départementale, de dossiers qui ont une incidence sur la carrière des individus

Piège

- S'attaquer aux individus au lieu de s'attaquer aux problèmes à résoudre

Défis de l'action syndicale

- Reconnaître que les décisions sont prises par des membres du syndicat
- Assurer adéquatement l'obligation du syndicat de représenter et de défendre ses membres